© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Demande de conseil

Par Profil supprimé Postée le 03/08/2014 23:33

> Bonjour,
> Pouvez vous prendre, le temps, s'il vous plait, de lire mon histoire car j'ai besoin d'aide.
> J'ai dix-huit ans et il y a deux ans j'ai appris que mon père trompait ma mère depuis une dizaine d'années et qu'il avait un enfant hors mariage qui venait tout juste de naitre, alors qu'ils sont mariés depuis vingt ans. Ce fut un gros choc pour moi, mais j'ai décidé de tout dire à ma mère.
> Enfin bref, depuis deux ans ma mère n'est plus la même, elle a perdue la tête... Depuis qu'elle est avec lui, elle subit des violences verbales et physique même après l'annonce de cette affaire.
> Mon père lui s'est senti mal un mois ou deux, et après il a repris confiance, il disait qu'il n'y avait rien affaire et qu'il fallait accepter la situation. Facile à dire quand on sait qu'il voit toujours sa maitresse et qu'il est toxicomane. En effet, mon père est un fumeur de cannabis depuis sont adolescence, il fume même devant nous, ses enfants... C'est un manipulateur et un menteur avéré.
> Mais depuis l'an dernier ma mère s'est rendu compte qu'il prenait de la cocaïne. Avant s'était occasionnel et maintenant s'est presque tout les jours.
> Ma mère est incapable de se prendre en main et de prendre des décisions pour améliorer sa vie puisqu'elle a était soumise pendant vingt ans. Alors je l'ai aidé a effectuer les démarches pour divorcer. Elle va être convoquer dans environ 4 mois au tribunal. Cependant, je me rends compte aujourd'hui, que les répercussions peuvent être très mauvaises. Je me demande comment un cocaïnomane peut réagir en apprenant que sa femme veut divorcer alors qu'il avait pendant plus de vingt ans "le beurre et l'argent du beurre". J'ai peur qu'un drame familiale se réalise..
>
> Cordialement.

Mise en ligne le 05/08/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude en ce qui concerne la réaction de votre père lorsqu'il apprendra l'intention de votre mère de divorcer.

Votre mère a pris des décisions importantes, afin que les choses redeviennent viables pour elle, c'est bien. Ces décisions peuvent être accompagnées de réactions, de part et d'autre, plus ou moins violentes ou inquiétantes. Cela ne veut pas dire que les décisions n'étaient pas à prendre... mais plutôt que chacun a besoin de se réajuster par rapport à cette "nouvelle donne". Vous avez peur qu'un drame familial ne se produise. Vous nous dites également que votre mère subit des violences verbales et physiques depuis le début de sa

relation. Il est donc important qu'elle se sente en sécurité dans les mois qui viennent, et, si besoin, qu'elle soit accompagnée par des personnes à même de la conseiller. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez l'encourager à contacter le numéro dédié aux femmes victimes de violences conjugales (3919). Vous pouvez vous aussi appeler ce numéro afin d'expliquer vos craintes. L'écoutant prendra le temps de voir ce qui se passe et envisagera, avec vous/votre mère, les possibilités qui sont les vôtres.

Pour d'autres informations, ou pour en parler de vive voix, vous pouvez également nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.